

Les citoyens éclairés  
16 impasse Marcel Cerdan  
56600 Lanester

Mr Jean Paul Aucher, délégué à l'énergie  
communauté d'agglomération de Lorient  
à Mmes et Mr les élus du Morbihan  
association Que choisir

Madame, Monsieur,

Un compteur d'eau communicant a été déposé à la demande du tribunal de Grenoble chez une électrosensible, avec interdiction de poser gaspar (gaz) et linky (électricité). Ceci pour raisons de santé.

[http://www.lepoint.fr/societe/compteur-d-eau-intelligent-une-electrosensible-obtient-son-retrait-09-12-2016-2089186\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/compteur-d-eau-intelligent-une-electrosensible-obtient-son-retrait-09-12-2016-2089186_23.php)

Un deuxième compteur vient d'être déposé chez une dame qui a fait malaise sur malaise chez elle, son mari croyait à un AVC, et qui allait mieux dès qu'elle quittait son domicile. Cette dame ne savait pas qu'elle avait eu son compteur électrique changé à Chartres-de-Bretagne. (voir PJ)

Nous avons demandé à Mr Aucher le 7 décembre d'intervenir auprès de morbihan energies afin de savoir si le cahier des charges pour les villes du Morbihan était à jour, si les compteurs sont posés en G1 (63.000 hz) ou G3 (300.000 hz) actuellement sur le pays de Lorient. Nous n'avons à ce jour aucune réponse, alors que les installations domestiques sont faites pour recevoir 1000 hz maximum ! Comment s'étonner de tous ces appareils grillés ? Comment nier les problèmes sanitaires qui commencent à s'accumuler ?

Mr Aucher nous a confirmé que la communauté d'agglomération n'avait contracté aucune assurance pour l'expérimentation solenn, et pour cause, depuis 2003 aucune compagnie d'assurance n'assure tout ce qui touche aux ondes électro magnétiques, classées en 2B par le CIRQ. Nous expliquons d'ailleurs dans notre courrier le fait que le café et les légumes aux vinaigres y soient également. Ce qui revient à reposer l'entière responsabilité pénale sur les collectivités territoriales.

Mme Le Hérite (interlocuteur csf expérimentation solenn) a trouvé nos articles dans la presse bien anxiogènes, ils vont bien certainement le devenir plus encore si l'on refuse de voir le problème en face : LES NORMES FIXEES PAR L'ETAT NE PROTEGENT AUCUNEMENT LA POPULATION. Le rapport de l'anses paru dernièrement nous le prouve. (les mesures sont réalisées sur des compteurs en G1, et sont bien supérieures à celles annoncées par erdf sur ses premières plaquettes. Il n'est jamais question de l'ERL émetteur radio linky qui sera la pièce indispensable pour avoir accès aux tarifs modulables 800 mhz et 2.04 ghz). L'association Que Choisir se range donc docilement derrière l'état.

<https://www.quechoisir.org/actualite-compteur-linky-des-risques-sanitaires-peu-probables-n23491/>

Un collectif se charge de faire le travail des associations de consommateurs

démisionnaires : rassembler les témoignages sanitaires au niveau national et les envoyer par huissier à l'anses.

Il est vraiment choquant et grave de voir à quel point la santé des français n'est, non seulement pas respectée, mais mise en péril par l'état même !

Nous vous demandons de prendre vos responsabilités, et d'interpeler qui de droit en demandant une contre expertise indépendante ! sur le compteur linky, et d'arrêter la pose des compteurs en attendant celle-ci.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations citoyennes,  
La Présidente,  
Danièle Bovin